



Livret Apprenant

FAIRE DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION, UNE EXPÉRIENCE
RÉUSSITE

ÉDITION 2026

ON BOARDING

SOMMAIRE

1. Mot du président + présentation du CFA

2. Le CFA en chiffres et en images

3. Organisation de la formation

4. L'équipe Educaterre + ton parcours de formation

5. Le tuteur / maître d'apprentissage

6. Épreuve certificative

7. L'apprenti, un salarié pas comme les autres

8. Charte informatique

10. Procédure de harcèlement / discrimination

11. Accessibilité & handicap

12. Procédure d'inscription & droits RGPD

13. Relation CFA – Entreprise / évaluations & examens

14. Sécurité & prévention

15. Réclamations & amélioration continue

16. Vos contacts

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENTIS

**CFA EDUCATERRA – Académie des Métiers du Sport et de l'Éducation
BOOSTER DE TALENTS****Mot du Président**

Bienvenue au CFA Educaterra.

Tu rejoins une communauté engagée, un lieu où l'exigence rencontre la bienveillance, et où chaque apprenti est accompagné pour devenir un professionnel accompli. Notre ambition est simple : te donner les moyens de réussir, de t'épanouir, et de construire un avenir solide dans les métiers du sport et de l'éducation.

Tu vas découvrir un environnement moderne, des outils numériques performants, des formateurs passionnés, et une équipe qui croit profondément en ton potentiel.

Ce livret est là pour t'accompagner, t'informer, te guider et te soutenir tout au long de ton parcours.

Bienvenue dans l'aventure Educaterra.

Morad MAACHI

Président du CFA Educaterra

**CONTACT**

Téléphone : +33 (0) 1 48 34 68 33 • Email : contact@educaterra.fr • www.educaterra.fr

1 Présentation du CFA Educatterra

Le CFA Educatterra est un centre de formation dédié aux métiers du sport, de l'éducation et de l'accompagnement. Nous formons chaque année des apprentis engagés, motivés, et désireux de développer leurs compétences dans un cadre structuré, dynamique et professionnel. Notre pédagogie repose sur trois piliers fondamentaux :

1.1 Individualisation des parcours

Chaque apprenti est unique. Nous adaptons les contenus, les rythmes, les accompagnements pour répondre à tes besoins, tes objectifs et ton projet professionnel. L'individualisation est au cœur de notre démarche pédagogique.

1.2 Innovation pédagogique

Educatterra s'appuie sur des outils numériques modernes :

- plateforme e-learning,
- coffre-fort numérique,
- ressources interactives,
- vidéos, modules, quizz, cas pratiques.

Ces outils te permettent d'apprendre à ton rythme, de réviser où tu veux, quand tu veux, et de progresser efficacement.

1.3 Accompagnement humain

Tu ne seras jamais seul.

Formateurs, coordinateurs, référents, direction : toute l'équipe est mobilisée pour t'aider à progresser, surmonter les difficultés, et réussir ton diplôme.

2 Le CFA en chiffres et en images

Créé en janvier 2023, notre CFA dédié aux métiers du sport et de l'animation accompagne plus de 200 apprentis par an. Nous nous sommes historiquement spécialisés dans l'accompagnement des publics issus des QPV et des ZRR.

Notre approche territorialisée permet aux associations, aux entreprises et aux communes de collaborer ensemble dans l'intérêt des apprentis et de participer à la redynamisation du bassin d'emploi.

Notre académie des métiers du sport et de l'éducation, située à Saint-Denis, se veut un véritable campus d'apprentissage situé dans un hôtel d'entreprises au pied du Stade de France.

Cet espace de formation moderne est équipé des dernières technologies informatiques, pour permettre à nos apprentis d'évoluer dans un univers propice à l'engagement et à la réussite.

2023

CRÉATION DU CFA

+200

APPRENANTS (2025)

+36

TERRITOIRES ENGAGÉS

60

 PROFESSIONNELS
MOBILISÉS

3

DIPLÔMES PROPOSÉS

50

 ACTIONS DE
FORMATION DEPUIS
2021

63%

 RÉUSSITEAUX
DIPLÔMES

82%

SORTIES EN EMPLOI

3 Organisation de la formation

La formation est construite à partir du référentiel professionnel du métier. Elle s'articule autour de 4 unités capitalisables appelées UC et BC. Ces 4 UC et ces 3 BC regroupent l'ensemble des capacités et des compétences attendues dans le métier d'éducateur sportif polyvalent :

L'initiation à une activité s'entend comme une action d'animation qui permet au public, à travers la démonstration et la réalisation d'exercices simples, effectués en toute sécurité, de découvrir individuellement ou collectivement :

- les gestes élémentaires d'une activité physique ou sportive,
- les règles la concernant,
- ses possibilités, ses limites et ses manques personnels dans l'activité concernée.

L'éducateur sportif peut être amené à intervenir dans différents milieux, aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « APT / MAPST » garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations.

CES 4 UC ET CES 3 BC SONT DÉFINIES COMME TELLES

UC et BC transversales communes à tous les BPJEPS

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.

UC propre au BPJEPS éducateur sportif

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

BC3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

4 L'équipe Educaterra

Tu vas rencontrer de nombreux professionnels qui vont t'accompagner tout au long de ta formation.

2.1 Direction

- Président : Morad MAACHI

2.2 Coordination pédagogique

- Coordinateur / Coordinatrice de formation : Nabil Annane

2.3 Référents

- Référent Apprentissage : Georges Eboo
- Référent Handicap : Nabil Annane
- Référent Harcèlement / Discrimination : Georges Eboo
- Référent Pédagogique : Nabil Annane

2.4 Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels du sport, de l'éducation, de la préparation physique, de la pédagogie, de la sécurité, et de l'accompagnement. La liste complète figure dans ton livret d'apprentissage.

3. TON PARCOURS DE FORMATION

3.1 Diplôme préparé

BPJEPS APT-MAPST /BPJEPS AF/BPJEPS Educateur Sportif

3.2 Objectifs de la formation

- Développer tes compétences techniques et pédagogiques
- Construire ton identité professionnelle
- Acquérir les savoirs nécessaires à l'encadrement sportif
- Préparer ton insertion professionnelle

3.3 Organisation de la formation

La formation alterne : cours en présentiel, modules e-learning, ateliers personnalisés, auto-formation accompagnée, temps en entreprise.

3.4 Plateforme Educaterra Compagnon

Tu disposes d'un accès personnel à : tes cours, tes ressources, ton coffre-fort numérique, ton planning, tes évaluations, tes documents administratifs.

5 Le tuteur / maître d'apprentissage

Indispensable, volontaire, le tuteur représente l'une des clefs de réussite de l'apprentissage. Motivé et disponible, il accompagne quotidiennement l'apprenti durant son parcours dans l'entreprise et assure le lien avec l'organisme de formation.

Son rôle

Il est à la fois le responsable direct de l'apprenti, la personne de liaison avec le centre de formation et la personne en lien avec les services RH. Afin d'assurer sa fonction de « fil rouge » dans le parcours du jeune, il est recommandé qu'il soit impliqué à toutes les étapes : recrutement, avis avant le terme des 45 jours, évaluation des compétences, soutenance de l'apprenti. Pour un meilleur suivi, il est recommandé de ne pas avoir plus de deux apprentis sous sa responsabilité.

Comment identifier le maître d'apprentissage ?

Le maître d'apprentissage doit être un salarié que l'exercice des fonctions tutorales intéresse et motive ou le chef d'entreprise lui-même. Il doit justifier d'un diplôme (ou équivalent) relevant du même domaine que l'apprenti et être au moins de même niveau ou, dans le cas contraire, justifier de 2 ans d'expérience professionnelle à son poste.

Aide financière pour les maîtres d'apprentissage

Votre OPCO peut prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale, pour les entreprises de moins de 11 salariés, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

IMPORTANT

Réussite, échec, abnégation : le rôle du tuteur conditionne directement la progression de l'apprenti tout au long de son parcours en entreprise.

6 Épreuves certificatives

UC3 — Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
- Organiser la séance ou le cycle

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
- Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle
- Adapter son action pédagogique

OI 3.3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- Évaluer son action
- Évaluer la progression des pratiquants

UC4 — Mobiliser les techniques de la mention des Activités Physiques pour Tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités
- Adapter les techniques en fonction des publics

OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

6 Épreuves certificatives — Blocs de compétences

BC1

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC2

Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.

BC3

Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

7 L'apprenti, un salarié pas comme les autres

Le contrat d'apprentissage donne à l'apprenti un statut de salarié. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de votre entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Engagement de l'apprenti

S'inscrire au CFA après la signature du contrat. S'impliquer sérieusement en cours et en entreprise. Être assidu et justifier ses absences.

Le contrat

L'apprenti est salarié et bénéficie d'une période d'essai de 45 jours (consécutifs ou non). La durée de travail est de 35 heures par semaine. L'employeur doit désigner un tuteur pour suivre et évaluer l'apprenti, et faire des bilans à la fin de chaque période en entreprise.

Salaire

L'apprenti reçoit un salaire basé sur un pourcentage du Smic ou SMC, avec la possibilité d'une rémunération plus élevée si un accord collectif le prévoit. Des retenues peuvent être effectuées pour les avantages en nature (nourriture, logement), mais elles ne peuvent pas dépasser 75 % du salaire. L'employeur prend en charge 50 % des frais de transport domicile-travail, et rémunère les heures supplémentaires, si applicable. Le temps passé en formation est payé comme du temps de travail.

Le suivi médical

L'apprenti doit passer une visite d'information et de prévention (VIP) dans les 2 mois suivant son embauche. Il bénéficie également de visites médicales régulières et d'une visite de reprise après un arrêt de travail.

Les congés

L'apprenti a droit à 5 semaines de congés payés par an, à prendre pendant les périodes en entreprise. Il bénéficie également des mêmes congés spécifiques ou exceptionnels que les autres salariés.

8 Charte informatique

L'usage des outils numériques doit être responsable et conforme au cadre légal. Tu t'engages à :

- utiliser les outils uniquement pour la formation,
- respecter la confidentialité des données,
- ne pas installer de logiciels non autorisés,
- ne pas contourner les systèmes de sécurité,
- ne pas diffuser de contenus illicites, violents, haineux ou discriminatoires.

Le non-respect de la charte peut entraîner des sanctions.

9 Procédure de harcèlement / discrimination

Educaterra garantit un environnement sécurisé, respectueux et protecteur. Toute situation de harcèlement, discrimination ou violence doit être signalée immédiatement.

- Référent Harcèlement : Georges Eboo — 06 98 70 88 30, georges.eboo@educaterra.fr
(permanence tous les lundis de 10h à 12h)
- Direction : Morad Maachi, directeur
- Numéro national violences numériques : 3018

La confidentialité est garantie. Aucune représaille n'est possible. Le CFA agit rapidement pour protéger l'apprenti.

10 Accessibilité & handicap

Educaterra accueille tous les apprentis, y compris ceux en situation de handicap ou présentant un besoin spécifique. Tu peux bénéficier : d'un accompagnement personnalisé, d'aménagements de formation, d'aménagements d'examens, d'un suivi renforcé.

Contact : Référent Handicap — Nabil Annane, 06 69 12 30 90, nabil.annane@educaterra.fr

11 Procédure d'inscription & droits RGPD

Tes données personnelles sont protégées conformément au RGPD. Tu disposes des droits : d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité. Pour exercer tes droits : DPO — contact@educaterra.fr. Délai de réponse : 30 jours.

12 Relation CFA – Entreprise

Ton maître d'apprentissage et ton référent apprentissage travaillent ensemble pour t'accompagner.

Visites en entreprise

Visite d'intégration, visite de suivi, visite bilan.

Livret d'apprentissage

Il permet : le suivi de tes compétences, la communication CFA / entreprise, l'évaluation de ta progression.

13 Évaluations & examens

Tu seras évalué :

- en contrôle continu,
- en ateliers pratiques,
- en mises en situation,
- en épreuves certificatives selon le référentiel du diplôme.

Les modalités d'examen sont détaillées dans ton livret d'apprentissage.

14

Sécurité & prévention

Dans le CFA : respect des consignes incendie, interdiction de fumer ou vapoter, respect des issues de secours.

15

Réclamations & amélioration continue

Tu peux faire une réclamation à tout moment via l'email dédié. Un accusé de réception te sera envoyé sous 48h. Educaterra s'engage à traiter chaque demande avec sérieux, transparence et impartialité.

16 **Contacts utiles**

CFA Educaterra

Adresse : 3 rue de Brennus – 93200 Saint-Denis

Mail : contact@educaterra.fr

Téléphone : 01 55 34 30 00

Médiateur de l'apprentissage – CCI 93

Mail : mediation.apprentissage@cci-paris-idf.fr

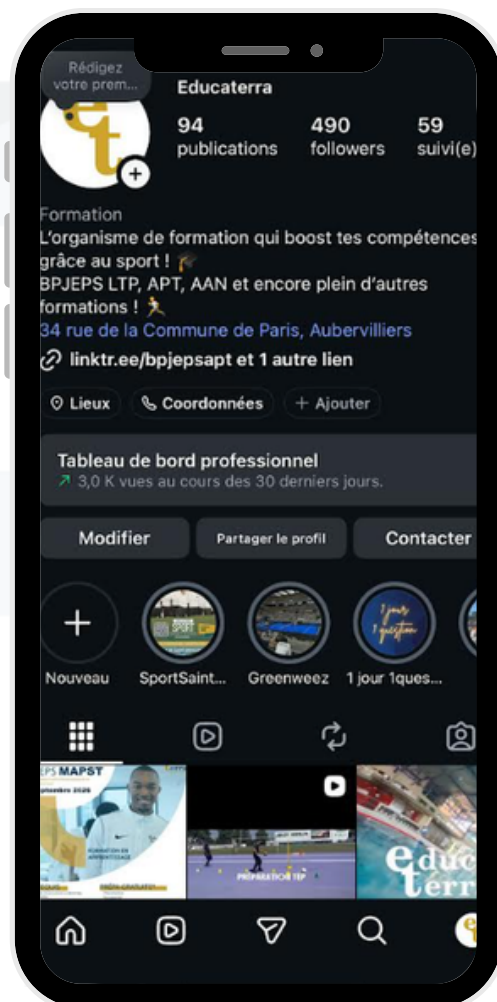
POUR UNE EXPÉRIENCE REUSSIE

REJOIGNEZ

L'UNIVERS
D'EDUCATERRA

IMPORTANT !

Renseignez vous sur les autres
formations dispensées par
notre
CFA Educatterra !



Nos réseaux et site internet



www.educatterra.fr